

S314.044

HL 62 PE

ALMANACH

DU

PEUPLE

POUR L'ANNÉE

1873

(QUATRIÈME ANNÉE)



MONTREAL

C.-O. BEAUCHEMIN & VALOIS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS

Nos 237 et 239, Rue St-Paul

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
"COMMERCIAL UNION"

19 et 20, CORNHILL, Londres

CAPITAL - - - £2,500,000 Stg.

DÉPARTEMENT DU FEU.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie. Ils sont en mesure d'offrir au public canadien PARFAITE SÉCURITÉ, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés.

*Ajustement immédiat des Réclamations.*—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en hommes d'affaires.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingts pour cent des profits qui proviennent de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Polices ayant droit aux profits.

La moyenne des derniers Bonus est de £2 2s 0d par cent.

Toutes réclamations sont payées un mois après que la mort a été prouvée.

En vertu d'un acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de toute saisie.

FRÉDÉRIC COLE, *Secrétaire.*

MORLAND, WATSON & C<sup>IE</sup>,

*Agents Généraux pour le Canada.*

Bureau :--409, RUE ST-PAUL, MONTREAL

*Surintendant Français :*

A. TELLIER.

# C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE-IMPRIMERIE-RELIURE  
PAPETERIE ET FABRIQUE DE LIVRES BLANCS

237 ET 239, RUE ST-PAUL

MONTREAL

MM. BEAUCHEMIN & VALOIS ont toujours en magasin une collection nombreuse et variée d'ouvrages à l'usage du Clergé et des Communautés Religieuses, tels que Livres de Théologie, Sermonnaires, Catéchismes, Méditations, Livres de Piété, etc., ainsi qu'un bon choix de livres de Littérature, de Droit, de Médecine, etc., et tous les Classiques en usage dans les Ecoles, les Académies, les Pensionnats et les Colléges.

On se charge à leur Imprimerie toute espèce d'Impressions, que l'on exécute avec promptitude et élégance et à des prix modérés.

Leur assortiment de Livres Blancs est toujours des plus complets, et les commandes pour Livres Blancs et Reliures de toute sorte sont exécutées promptement et à bas prix.

Les Marchands de la Campagne trouveront constamment à cette maison tout ce qu'ils peuvent désirer en fait de Livres et Fournitures d'Ecoles, Livres de prières, Tapisserie, Cartes à jouer, Portemonnaie, Papier à Envelopper, Savons de toilette, Peignes, Brosses de toute sorte, etc., etc.

~~95070~~

## Comput Ecclésiastique.

Nombre d'Or, 12.—Lettre Dominicale, E.—Epacte, 1  
Cycle Solaire, 6.—Indiction Romaine, 1.

---

### Commencement des Quatre Saisons.

Le Printemps commence le 20 Mars, à 7h. 44m. matin.  
L'Été commence le 21 Juin, à 4h. 17m. matin.  
L'Automne commence le 22 Sept., à 6h. 27m. soir.  
L'Hiver commence le 21 Déc., à 0h. 24m. soir.

---

### Fêtes Mobiles.

Septuagésime....	9 Fév.	Pentecôte .....	1 <sup>er</sup> Juin.
Les Cendres.....	26 Fév.	Fête-Dieu .....	12 “
Pâques.....	13 Avril.	1 <sup>er</sup> Dim de l'Avent	30 Nov.
Ascension .....	22 Mai.	Dimanches après la Pentecôte.....	25

---

### Quatre-Temps.

Quatre-Temps du Printemps, les 5, 7 et 8 Mars.  
“ “ de l'Été, les 4, 6 et 7 Juin.  
“ “ de l'Automne, les 17, 19 et 20 Septembre.  
“ “ de l'Hiver, les 17, 19 et 20 Décembre.

---

### Fêtes Légales.

Tous les Diman. de l'année.	Ascension.....	22 Mai.
Circoncision.....	1 <sup>er</sup> Jan.	Fête de la Reine.. 24 “
Épiphanie.....	6 “	Fête-Dieu..... 12 Juin.
Merc. des Cendres	26 Fév.	SS. Pierre et Paul 29 “
Annonciation.....	25 Mars	Toussaint..... 1 <sup>er</sup> Nov.
Vendredi Saint....	11 Avr.	Immacul. Concep. 8 Déc.
Lundi de Pâques. 14 “	Noël.....	25 “

---

## Eres de 1873.

De la création du monde.....	6836
De la naissance de N.-S. Jésus-Christ.....	1873
De la fondation de Rome.....	2626
De la découverte de l'Amérique.....	381
De la découverte du Canada.....	338
De la fondation de Québec.....	265
De la fondation de Montréal.....	231
De la conquête du Canada par l'Angleterre.....	110
De la République des Etats-Unis.....	69
Du règne de la Reine Victoria.....	34
Du pontificat de Pie IX.....	27
De la Confédération Canadienne.....	7

---

## ECLIPSES EN 1873.

- 1.—Le 12 de Mai, éclipse totale de la Lune, visible à Montréal pendant quelques instants, vers 4 $\frac{1}{2}$ h. du matin.
- 2.—Le 26 de Mai, éclipse partielle du Soleil, qui se terminera environ 10 minutes après le lever de cet astre.
- 3.—Le 4 de Novembre, éclipse totale de la Lune, invisible pour ce pays.
- 4.—Le 19 de Novembre, éclipse partielle du Soleil, invisible pour le Canada.

---

## APPARENCE DES PLANETES.

*Vénus* sera étoile du soir jusqu'au 5 de Mai, et étoile du matin après cette date.—*Mars* sera étoile du matin jusqu'au 17 de Janvier, et étoile du soir depuis cette date.—*Jupiter* sera étoile du soir jusqu'au 4 de Septembre, et à partir de cette date elle sera étoile du matin.—*Saturne* sera étoile du matin depuis le 13 de Janvier jusqu'au 22 d'Avril, et étoile du soir jusqu'au 13 de Janvier, et auss! après le 22 d'Avril.

## Température.—1873.

**JANVIER.**—Du 1<sup>er</sup> au 6, froid, neige ; le 7, vent et grésil ; le 8, tempête ; du 9 au 12, incertain ; le 13, vent, froid ; du 14 au 16, changeant ; du 17 au 19, grand froid ; du 20 au 23, beau ; du 24 au 31, neige, tempête.

**FÉVRIER.**—Du 1<sup>er</sup> au 4, grand froid ; du 5 au 9, tempête, neige ; du 10 au 13, vent, temps beau mais froid, si le vent est N. ou N.-E., neige, s'il est S. ou S.-O. ; du 14 au 16, pluie si le vent est O. ; du 17 au 21, froid, neige ; du 22 au 25, variable ; du 26 au 28, un peu plus doux, mais incertain.

**MARS.**—Du 1<sup>er</sup> au 4, variable, vent ; du 5 au 7, doux, dégel ; du 8 au 12, froid ; du 13 au 17, variable, vent ; le 18, soleil brillant, temps doux ; du 19 au 21, pluie, grésil et neige ; le 22 et le 23, grand vent, froid ; du 24 au 26, changeant ; le 27 et le 28, pluie froide si le vent est à l'Ouest ; du 29 au 31, froid et neige si le vent est à l'Est.

**AVRIL.**—Du 1<sup>er</sup> au 4, pluie, temps orageux ; du 5 au 10, vent, pluié ; du 11 au 17, beau et doux, nuits fraîches ; du 18 au 20, changeant ; du 21 au 25, beau ; du 26 au 28, beau, chaleur ; le 29 et le 30, beau, légères brises.

**MAI.**—Du 1<sup>er</sup> au 4, beau et chaud, mais variable ; du 5 au 11, beau ; du 12 au 15, changeant ; du 16 au 18, beau, chaleur ; du 19 au 22, pluie ; du 23 au 25, variable, nuits fraîches ; du 26 au 29, pluie ; le 30 et le 31, chaleur.

**JUIN.**—Du 1<sup>er</sup> au 5, chaleur ; du 6 au 8, changeant ; du 9 au 11, pluie, tonnerre ; du 12 au 15, chaleur ; du 16 au 21, pluie fréquente ; du 22 au 24, beau ; du 25 au 27, beau, chaleur ; du 28 au 31, pluie, vent, tonnerre.

# CIE D'ASSURANCE NORTH BRITISH AND MERCANTILE,

## CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ETABLIE EN 1809.

Capital souscrit.....	\$10,000,000
Capital payé.....	1,250,000
Fonds total accumule.....	16,430,845
Révenu annuel.....	4,846,605

Bureau Général pour le Canada : 72, Rue St-François-Xavier, Montréal.

*Directeurs-Gérants* : — MM. MACDOUGALL & DAVIDSON.

*Directeurs Ordinaires* — Hon. Thomas Ryan, Sénateur ; Gilbert Scott, Ecr., M. M., Wm. Dow & Cie ; Damase Masson, Ecr., [D. Masson & Fils] ; R. B. Angus, Ecr., Directeur-Gérant de la Banque de Montréal.

WILLIAM EWING, Inspecteur.

P. R. FAUTEUX,  
G. ROSS ROBERTSON, } Sous-Agents.

*Dans le Département du Feu*, la Compagnie assure les propriétés de toute description à des taux modérés de Prime.

*Dans le Département de la Vie*, quatre-vingt-neuf pour cent des profits est partagé entre les personnes assurées sur une échelle de proportion.

On peut obtenir des informations et des ordres au Bureau Général ou des Sous-Agents.

**PIERRE JOLY & Cie**

MARCHANDS DE

**Vins, Liqueurs, Fleur**

**ET PROVISIONS**

En Gros et en Detail

Nos 264, Rue St-Paul et 209 & 211,  
Rue des Commissaires

**MONTREAL.**

---

**A. DULUDE**

IMPORTATEUR DE

**Marchandises Sèches**

EN GROS ET EN DETAIL

**No 67, RUE NOTRE-DAME**

Troisième Porte de la Rue St-Denis, en gagnant le Faubourg Québec

**A L'ENSEIGNE DU PAVILLON VERT**

**MONTREAL.**

---

**A. DULUDE** tient toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de goût et d'étape à très-bas prix.

## Température.

(Suite.)

**JUILLET.**—Du 1<sup>er</sup> au 3, grande chaleur ; du 4 au 8, chaleur, orages, tonnerre ; du 9 au 11, beau, chaleur ; le 12 et le 13, couvert et changeant ; du 14 au 18, chaleur, beau ; du 19 au 21, couvert et changeant ; du 22 au 24, chaleur ; du 25 au 27, orages ; du 28 au 31, beau, chaleur.

**AOUT.**—Du 1<sup>er</sup> au 3, changeant ; du 4 au 6, pluie ; du 5 au 10, pluie, tonnerre ; du 11 au 14, pluie, tonnerre, grêle ; ouragans dans quelques endroits ; du 15 au 24, beau ; du 25 au 27, vent et pluie ; du 28 au 31, changeant, pluie et vent, nuits fraîches.

**SEPTEMBRE.**—Du 1<sup>er</sup> au 3, chaleur, nuits fraîches ; du 4 au 10, beau et frais ; du 11 au 13, vent frais, pluie ; du 4 au 16, changeant, fréquentes averses ; du 17 au 19, frais, grand vent, averses ; du 20 au 22, frais ; du 23 au 25, frais, pluie, vent ; du 26 au 28, beau ; le reste du mois, frais et humide.

**OCTOBRE.**—Du 1<sup>er</sup> au 3, beau ; du 4 au 12, frais et beau, vent léger ; du 13 au 19, beau, froid ; du 20 au 23, vent, pluie ; du 24 au 26, changeant ; du 27 au 29, frais ; le reste du mois, beau si le vent est au N.-O., pluie si le vent est S. ou S.-O.

**NOVEMBRE.**—Du 1<sup>er</sup> au 3, froid ; du 4 au 6, pluie fréquente, gelée la nuit ; du 7 au 9, vent et pluie ; du 10 au 13, beau, mais froid, gelée ; du 14 au 16, grande pluie, vent ; du 17 au 21, froid, gelée, neige ; du 22 au 24, changeant, froid, gelée ; du 25 au 27, plus doux ; du 28 au 30, froid et désagréable.

**DÉCEMBRE.**—Du 1<sup>er</sup> au 7, vent froid, neige ; du 8 au 10, beau et froid, gelée ; du 11 au 14, changeant, neige, froid pour la saison ; du 15 au 21, vent, froid, fortes gelées ; du 22 au 27, froid ; du 28 au 31, grand vent, fortes gelées, neige.

**LOUIS DESLOGES**  
**MARCHAND DE TABAC**

**EN GROS ET EN DETAIL**

**No 173, RUE St-PAUL**

**En face du Marché Bonsecours**

**MONTREAL.**

---

Compagnie d'Assurance  
**SCOTTISH IMPERIAL.**

**CAPITAL - - - £1,000,000 STG.**

*Bureau principal de la Puissance,*  
**No 9, RUE SAINT - SACREMENT, MONTREAL.**

**BUREAU DES DIRECTEURS.**

(Tous Actionnaires de la Cie) :

**ALEX. WALKER, Ecr., Marchand,**

**M. P. RYAN, Ecr., M. P.**

**G. A. DRUMMOND, Ecr., Raffineur de Sucre,**

**C. J. COURSOL, Ecr., Juge des Sessions et Maire  
de Montréal.**

**On assure toutes espèces de propriétés contre le Feu  
à des conditions des plus favorables.**

**H. J. JOHNSTON, Agent Général.**

# JANVIER.

PREMIER QUARTIER, le 5, à 4h. 33m. du soir.

PLEINE LUNE, le 13, à 11 h. 29m. du matin.

DERNIER QUARTIER, le 21, à 3h. 37m. du soir.

NOUVELLE LUNE, le 28, à 0h. 33m. du soir.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Mercredi	1 CIRCONCISION (d'obli-	7 47 4 21	7 38
Jeudi	2 S. Basile. [gation.)	7 47 4 22	8 56
Vendredi	3 Ste Geneviève.	7 47 4 23	10 12
Samedi	4 S. Grégoire.	7 46 4 24	11 25
DIMAN	5 S. Siméon Stylite.	7 46 4 25	matin
Lundi	6 EPIPHANIE (d'obliga-	7 46 4 26	0 34
Mardi	7 S. Aldéric. [tion.)	7 45 4 28	1 43
Mercredi	8 Ste Gulule.	7 45 4 29	2 49
Jeudi	9 Ste Basillise.	7 45 4 30	3 56
Vendredi	10 S. Guillaume.	7 44 4 31	4 58
Samedi	11 S. Théodose.	7 44 4 32	6 1
DIMAN	12 S. Benoît.	7 44 4 33	lever
Lundi	13 S. Hermile.	7 43 4 34	4 46
Mardi	14 S. Hilaire.	7 42 4 35	5 46
Mercredi	15 S. Paul, ermite.	7 42 4 37	6 47
Jeudi	16 S. Marcel.	7 40 4 38	7 47
Vendredi	17 Ste Léonie.	7 40 4 39	8 47
Samedi	18 Chaire de S. Pierre à	7 39 4 41	9 47
DIMAN	19 S. NOM DE JÉSUS. [Rome.	7 39 4 42	10 48
Lundi	20 S. Sébastien.	7 38 4 43	11 50
Mardi	21 Ste Agnès.	7 37 4 45	matin
Mercredi	22 S. Vincent.	7 36 4 46	0 56
Jeudi	23 S. Ildefonse.	7 35 4 47	2 4
Vendredi	24 S. Timothée.	7 34 4 49	3 17
Samedi	25 Conversion de S. Paul.	7 33 4 51	4 20
DIMAN	26 S. Polycarpe.	7 33 4 52	5 41
Lundi	27 S. Jean Chrysostome.	7 32 4 53	6 45
Mardi	28 S. Paulin.	7 31 4 54	couch.
Mercredi	29 S. François de Sales.	7 31 4 56	6 29
Jeudi	30 Ste Bathilde.	7 30 4 58	7 50
Vendredi	31 Ste Marcelle.	7 28 5 00	9 7

PREMIER QUARTIER, le 4, à 5h. 12m. du matin.

PLEINE LUNE, le 12, à 6h. 39m. du matin.

DERNIER QUARTIER, le 20, à 6h. 29m. du matin.

NOUVELLE LUNE, le 26, à 10h. 28m. du soir.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Samedi	1 S. Ignace.	7 27 5 1	10 17
DIMAN	2 Purification.	7 26 5 2	11 31
Lundi	3 Ste Bellende.	7 25 5 3	matin
Mardi	4 S. Gilbert.	7 23 5 5	0 40
Mercredi	5 Ste Adélaïde.	7 22 5 6	1 48
Jeudi	6 Ste Dorothée.	7 20 5 8	2 52
Vendredi	7 S. Romuald.	7 19 5 9	3 55
Samedi	8 S. Jean de Matha.	7 18 5 11	4 54
DIMAN	9 SEPTUAGÉSIME.	7 17 5 13	5 44
Lundi	10 Ste Scholastique.	7 16 5 14	6 26
Mardi	11 Ste Théodora.	7 14 5 16	lever
Mercredi	12 Ste Eulalie.	7 13 5 17	5 40
Jeudi	13 Ste Lucile.	7 11 5 18	6 40
Vendredi	14 S. Valentin.	7 9 5 19	7 41
Samedi	15 S. Sifroy.	7 8 5 20	8 41
DIMAN	16 Sexagésime.	7 6 5 22	9 43
Lundi	17 Ste Marianne.	7 4 5 24	10 45
Mardi	18 Ste Artémie.	7 3 5 25	11 52
Mercredi	19 S. Conrad.	7 1 5 27	matin
Jeudi	20 Ste Angèle.	7 00 5 28	1 11
Vendredi	21 Ste Vitaline.	6 59 5 30	2 11
Samedi	22 Chaire de S. Pierre à An-	6 57 5 31	3 21
DIMAN	23 Quinquagésime [tioche.	6 55 5 33	4 30
Lundi	24 S. Mathias.	6 53 5 34	5 23
Mardi	25 S. Victorin.	6 51 5 35	6 10
Mercredi	26 CENDRES.	6 49 5 37	couch.
Jeudi	27 S. Léandre.	6 47 5 39	6 38
Vendredi	28 Ste Honorine.	6 46 5 39	7 55

PREMIER QUARTIER, le 5, à 8h. 31m. du soir.

PLEINE LUNE, le 14, à 0h. 50m. du matin.

DERNIER QUARTIER, le 21, à 5h. 26m. du soir.

NOUVELLE LUNE, le 28, à 8h. 0m. du matin.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Samedi	1 Ste Antonine.	6 44 5 42	9 9
DIMAN	2 1 Carême. S. Jovien.	6 42 5 43	10 23
Lundi	3 S. Camille.	6 40 5 44	11 33
Mardi	4 S. Casimir.	6 39 5 45	matin
Mercredi	5 4 Temps. S. Adrien.	6 37 5 47	0 43
Jeudi	6 Ste Colette. [quin.	6 36 5 48	1 47
Vendredi	7 4 Temps. S. Thomas d'A-	6 34 5 49	2 49
Samedi	8 4 Temps. Ste Hérénie.	6 31 5 51	3 44
DIMAN	9 2 Carême. Ste Françoise.	6 29 5 53	4 27
Lundi	10 Les 40 Martyrs de Sé-	6 27 5 54	5 3
Mardi	11 S. Constant. [baste.	6 25 5 55	5 37
Mercredi	12 S. Grégoire le Grand.	6 24 5 56	6 4
Jeudi	13 Ste Christine.	6 22 5 58	lever
Vendredi	14 Ste Mathilde.	6 20 5 59	6 34
Samedi	15 S. Zacharie.	6 18 6 1	7 36
DIMAN	16 3 Carême. Ste Julienne.	6 16 6 2	8 40
Lundi	17 Ste Gertrude.	6 14 6 3	9 44
Mardi	18 S. Alexandre.	6 12 6 4	10 52
Mercredi	19 S. Joseph.	6 10 6 6	matin
Jeudi	20 S. Cuthbert.	6 9 6 7	0 1
Vendredi	21 S. Justinien.	6 7 6 8	1 11
Samedi	22 S. Octavien.	6 5 6 9	2 18
DIMAN	23 4 Carême. Solenn. S. Jo-	6 2 6 11	3 15
Lundi	24 S. Irénée. [seph.	6 1 6 12	4 4
Mardi	25 ANNONCIATION (d'obliga-	5 59 6 13	4 43
Mercredi	26 S. Ludger. [tion.)	5 57 6 15	5 16
Jeudi	27 Ste Lydie.	5 55 6 16	couch.
Vendredi	28 Ste Dalie.	5 53 6 17	6 43
Samedi	29 S. Gontrand.	5 52 6 18	7 57
DIMAN	30 PASSION.	5 50 6 20	9 10
Lundi	31 Ste Cornélie.	5 47 6 21	10 24

PREMIER QUARTIER, le 4, à 1h. 42m. du soir.

PLEINE LUNE, le 12, à 4h. 57m. du soir.

DERNIER QUARTIER, le 20, à 0h, 54m. du matin.

NOUVELLE LUNE, le 26, à 5h 48m. du soir.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Mardi	1 S. Hugues.	5 46 6 22	11 34
Mercredi	2 S. François de Paule.	5 45 6 23	matin
Jeudi	3 S. Richard.	5 42 6 24	0 38
Vendredi	4 S. Isidore de Séville.	5 41 6 25	1 38
Samedi	5 Ste Irène.	5 39 6 27	2 24
DIMAN	6 RAMEAUX.	5 37 6 29	3 6
Lundi	7 S. Albert.	5 35 6 30	3 40
Mardi	8 S. Denis.	5 33 6 31	4 8
Mercredi	9 Ste Marie d'Egypte.	5 32 6 32	4 31
Jeudi	10 <i>Jeudi Saint.</i>	5 30 6 33	4 54
Vendredi	11 <i>Vendredi Saint.</i>	5 28 6 34	lever
Samedi	12 <i>Samedi Saint.</i>	5 26 6 36	6 29
DIMAN	13 PAQUES.	5 24 6 37	7 35
Lundi	14 Ste Liduine.	5 22 6 38	8 43
Mardi	15 S. Pierre Gonzalez.	5 20 6 40	9 53
Mercredi	16 Le vénér. B.-J. Labre.	5 18 6 42	11 3
Jeudi	17 S. Anicet.	5 17 6 43	matin
Vendredi	18 La bienh. Marie de l'In-	5 15 6 44	0 12
Samedi	19 Ste Emma. [carnation.	5 13 6 45	1 13
DIMAN	20 <i>Quasimodo.</i>	5 11 6 47	2 1
Lundi	21 S. Anselme.	5 10 6 48	2 41
Mardi	22 Ste Sénoriné.	5 8 6 49	3 16
Mercredi	23 S. Achille.	5 6 6 50	3 45
Jeudi	24 S. Ariste.	5 5 6 51	4 11
Vendredi	25 S. Marc.	5 3 6 53	4 35
Samedi	26 S. Clet.	5 2 6 54	couch.
DIMAN	27 2 Paq. Patron. S. Joseph.	5 00 6 56	8 10
Lundi	28 Ste Valérie.	4 58 6 57	9 12
Mardi	29 Ste Antonie.	4 56 6 58	10 25
Mercredi	30 S. Maxime.	4 55 6 59	11 23

PREMIER QUARTIER, le 4, à 7h. 39m. du matin.

PLEINE LUNE, le 12, à 6h. 24m. du matin.

DERNIER QUARTIER, le 19, à 6h. 6m. du matin.

NOUVELLE LUNE, le 26, à 4h. 26m. du matin.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Jeudi	1 S. Jacques le Mineur.	4 54 7 00	matin
Vendredi	2 S. Athanase.	4 53 7 1	0 19
Samedi	3 Invention de la Ste Croix.	4 51 7 3	1 2
DIMAN	4 3 Pâq. STE FAMILLE J.M.J.	4 50 7 4	1 38
Lundi	5 S. Pie V.	4 49 7 5	2 10
Mardi	6 S. Jean (Porte latine).	4 47 7 7	2 35
Mercredi	7 Ste Euphrosine.	4 45 7 8	2 58
Jeudi	8 Ste Aglaé.	4 43 7 9	3 20
Vendredi	9 S. Grégoire de Nazianze.	4 42 7 10	3 39
Samedi	10 S. Gordien.	4 41 7 11	4 0
DIMAN	11 4 Pâq. S. Illuminat.	4 40 7 12	4 22
Lundi	12 Ste Flavie Domitille.	4 39 7 13	4 44
Mardi	13 S. Jean le Silencieux.	4 37 7 15	lever
Mercredi	14 Ste Hénédine.	4 36 7 16	10 3
Jeudi	15 Ste Demyse.	4 35 7 17	11 8
Vendredi	16 S. Honoré.	4 34 7 18	11 59
Samedi	17 S. Adrien.	4 33 7 19	matin
DIMAN	18 5 Pâq. Ste Euphrasie.	4 32 7 20	0 44
Lundi	19 Rog. S. Yves. [enne.	4 31 7 21	1 19
Mardi	20 Rog. S. Bernardin de Si-	4 30 7 22	1 47
Mercredi	21 Rog. S. Hospice.	4 29 7 23	2 14
Jeudi	22 ASCENSION (d'obliga-	4 28 7 24	2 38
Vendredi	23 S. Didier. [tion.)	4 27 7 25	3 2
Samedi	24 S. Donatien.	4 27 7 27	3 28
DIMAN	25 S. Urbain.	4 26 7 28	couch.
Lundi	26 Ste Mindine.	4 25 7 29	8 2
Mardi	27 S. Alype.	4 24 7 30	9 9
Mercredi	28 S. Germain.	4 23 7 31	10 8
Jeudi	29 S. Maximin.	4 22 7 32	10 56
Vendredi	30 Ste Emmélie.	4 21 7 33	11 37
Samedi	31 Jeûne. Ste Pétronille.	4 20 7 34	matin

PREMIER QUARTIER, le 3, à 1h. 25m. du matin.

PLEINE LUNE, le 10, à 5h. 7m. du soir.

DERNIER QUARTIER, le 17, à 10h. 38m. du matin.

NOUVELLE LUNE, le 24, à 4h. 18m. du soir.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
DIMAN	1 PENTECOTE.	4 20 7 34	0 10
Lundi	2 S. Alcibiade.	4 20 7 36	1 38
Mardi	3 Ste Clotilde.	4 19 7 37	1 1
Mercredi	4 4 Temps. S. Optat.	4 19 7 37	1 23
Jeudi	5 S. Boniface.	4 18 7 38	1 42
Vendredi	6 4 Temps. Ste Pauline.	4 18 7 38	2 2
Samedi	7 4 Temps. S. Jérémie.	4 17 7 39	2 23
DIMAN	8 1 Pent. STE TRINITÉ.	4 17 7 40	2 49
Lundi	9 Ste Pélagie.	4 17 7 40	lever
Mardi	10 Ste Marguerite d'Ecosse.	4 17 7 41	7 46
Mercredi	11 S. Amable. [tion.)	4 17 7 42	8 57
Jeudi	12 FÊTE-DIEU (d'obliga-	4 16 7 42	9 54
Vendredi	13 S. Antoine de Padoue.	4 16 7 43	10 43
Samedi	14 S. Basile.	4 16 7 43	11 21
DIMAN	15 2 Pent. Ste Léonide.	4 16 7 44	11 52
Lundi	16 S. Ferréol.	4 16 7 44	matin
Mardi	17 S. Manuel.	4 16 7 44	0 20
Mercredi	18 Ste Andrésie.	4 16 7 45	0 43
Jeudi	19 Ste Aline.	4 16 7 46	1 7
Vendredi	20 Ste Florentine.	4 16 7 46	1 31
Samedi	21 S. Louis de Gonzague.	4 16 7 46	1 58
DIMAN	22 3 Pent. S. Alban.	4 16 7 47	2 30
Lundi	23 Ste Agrippine.	4 17 7 47	3 9
Mardi	24 S. JEAN-BAPTISTE.	4 17 7 47	couch.
Mercredi	25 Ste Fébronie.	4 18 7 47	8 52
Jeudi	26 S. Adéodat.	4 18 7 47	9 33
Vendredi	27 S. Ladislas.	4 18 7 46	10 9
Samedi	28 Jeûne. S. Bénigne.	4 19 7 46	10 39
DIMAN	29 4 Pent. SS. PIERRE ET	4 19 7 46	11 4
Lundi	30 S. Martial. [PAUL.	4 20 7 46	11 26

# JUILLET.

15

PREMIER QUARTIER, le 2, à 6h. 16m. du soir.  
 PLEINE LUNE, le 10, à 1h. 40m. du matin.  
 DERNIER QUARTIER, le 16, à 4h. 4m. du soir.  
 NOUVELLE LUNE, le 24, à 5h. 40m. du matin.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Mardi	1 S. Jules.	4 20 7 46	11 46
Mercredi	2 Visitation de N.-D.	4 21 7 46	matin
Jeudi	3 S. Anatole.	4 22 7 46	0 6
Vendredi	4 Ste Berthe.	4 23 7 45	0 27
Samedi	5 Ste Zoé.	4 23 7 45	0 48
DIMAN	6 5 Pent. Préc. Sang N.-S.	4 24 7 44	1 14
Lundi	7 S. Séver.	4 25 7 44	1 48
Mardi	8 Ste Priscille.	4 26 7 44	2 30
Mercredi	9 Ste Anatalie.	4 26 7 43	lever
Jeudi	10 Ste Félicité.	4 27 7 43	8 34
Vendredi	11 S. Silas.	4 27 7 43	9 18
Samedi	12 S. Gualbert.	4 28 7 42	9 52
DIMAN	13 6 Pent. DÉDICACE.	4 28 7 41	10 22
Lundi	14 S. Bonaventure.	4 29 7 41	10 47
Mardi	15 Ste Evronie.	4 30 7 41	11 11
Mercredi	16 N.-D. du Mont-Carmel.	4 31 7 40	11 36
Jeudi	17 Ste Donate.	4 32 7 39	matin
Vendredi	18 S. Thomas d'Aquin.	4 33 7 38	0 12
Samedi	19 S. Vincent de Paul.	4 34 7 37	0 33
DIMAN	20 7 Pent. Ste Donatille.	4 35 7 36	1 8
Lundi	21 Ste Praxède.	4 35 7 35	1 49
Mardi	22 Ste Marie-Madeleine.	4 37 7 34	2 36
Mercredi	23 S. Apcllinaire.	4 38 7 33	3 33
Jeudi	24 Ste Christine.	4 39 7 32	couch.
Vendredi	25 S. Jacques le Majeur.	4 40 7 31	8 40
Samedi	26 Ste Anne.	4 41 7 30	9 6
DIMAN	27 8 Pent. S. Pantaléon.	4 42 7 29	9 30
Lundi	28 S. Nazaire.	4 42 7 28	9 50
Mardi	29 Ste Marthe.	4 44 7 27	10 9
Mercredi	30 Ste Septimie.	4 46 7 26	10 29
Jeudi	31 S. Ignace de Loyola.	4 47 7 25	10 50

PREMIER QUARTIER, le 1<sup>er</sup>, à 9h. 35m. du matin.  
 PLEINE LUNE, le 14, à 11h. 47m. du soir.  
 DERNIER QUARTIER, le 8, à 8h. 58m. du matin.  
 NOUVELLE LUNE, le 30, à 10 h. 54m. du soir.  
 PREMIER QUARTIER, le 22, à 8h. 36m. du soir.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Vendredi	1 S. Pierre-ès-liens	4 48 7 24	11 14
Samedi	2 S. Alphonse de Liguori.	4 50 7 22	11 45
DIMAN	3 9 Pent. Inv. du corps de S.	4 51 7 21	matin
Lundi	4 S. Dominique. [Etienne.	4 52 7 20	0 19
Mardi	5 Notre-Dame des Neiges.	4 53 7 19	1 4
Mercredi	6 Transfiguration de N.-S.	4 55 7 17	2 5
Jeudi	7 S. Donat. [J.-C.	4 56 7 16	lever
Vendredi	8 S. Cyriaque.	4 57 7 14	7 49
Samedi	9 S. Romain.	4 58 7 12	8 22
DIMAN	10 10 Pent. S. Laurent.	4 59 7 11	8 48
Lundi	11 Ste Suzanne.	5 1 7 9	9 14
Mardi	12 Ste Claire.	5 2 7 8	9 39
Mercredi	13 S. Hippolyte.	5 3 7 7	10 4
Jeudi	14 S. Eusèbe.	5 4 7 5	10 33
Vendredi	15 Assomption B. V. M.	5 5 7 3	11 7
Samedi	16 Jeûne. S. Hyacinthe.	5 6 7 2	11 48
DIMAN	17 11 Pent. Solenn. Assomp-	5 7 7 1	matin
Lundi	18 Ste Hélène. [tion.	5 8 6 59	0 32
Mardi	19 S. Marcien.	5 9 6 57	1 26
Mercredi	20 S. Bernard.	5 11 6 55	2 26
Jeudi	21 Ste Jeanne de Chantal.	5 12 6 54	3 28
Vendredi	22 S. Symphorien.	5 13 6 52	couch.
Samedi	23 S. Timothée.	5 14 6 50	7 34
DIMAN	24 12 Pent. Cœur Très-Pur de	5 16 6 48	7 55
Lundi	25 Ste Hunégonde. [Marie.	5 18 6 46	8 14
Mardi	26 S. Zéphirin.	5 19 6 45	8 34
Mercredi	27 S. Eugène.	5 20 6 43	8 54
Jeudi	28 S. Julien.	5 21 6 41	9 17
Vendredi	29 Ste Sabine.	5 22 6 40	9 42
Samedi	30 Ste Rose de Lima.	5 23 6 38	10 14
DIMAN	31 13 Pent. Ste Isabelle.	5 24 6 36	10 55

PLEINE LUNE, le 6, à 4h. 15m. du soir.  
 DERNIER QUARTIER, le 13, à 10h. 47m. du matin.  
 NOUVELLE LUNE, le 21, à 0h. 57m. du soir.  
 PREMIER QUARTIER, le 29, à 10h. 2m. du matin.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Lundi	1 S. Firmin.	5 26 6 34	11 48
Mardi	2 S. Ménalippe.	5 28 6 32	matin
Mercredi	3 Ste Dorothée.	5 29 6 30	0 52
Jeudi	4 Ste Hermione.	5 30 6 28	2 10
Vendredi	5 S. Laurent Justinien.	5 31 6 27	3 31
Samedi	6 S. Humbert.	5 32 6 24	lever
DIMAN	7 14 Pent. Ste Reine.	5 33 6 23	7 14
Lundi	8 Nativité de la Ste Vierge.	5 35 6 21	7 40
Mardi	9 S. Omer.	5 36 6 19	8 5
Mercredi	10 Ste Ménodore.	5 37 6 17	8 33
Jeudi	11 Ste Zénaïde.	5 39 6 16	9 5
Vendredi	12 Ste Claire.	5 39 6 14	9 45
Samedi	13 S. Aimé.	5 40 6 12	10 29
DIMAN	14 15 Pent. Solenn. Nativité	5 42 6 10	11 20
Lundi	15 S. Nicomède. [de la S. V.]	5 43 6 7	matin
Mardi	16 Ste Eugénie.	5 44 6 6	0 19
Mercredi	17 4 Temps. Ste Hildegarde	5 45 6 4	1 21
Jeudi	18 Ste Stéphanie.	5 46 6 2	2 22
Vendredi	19 4 Temps. Ste Constance.	5 48 6 00	3 25
Samedi	20 4 Temps. Ste Candide.	5 49 5 57	4 25
DIMAN	21 16 Pent. S. Nom de Marie	5 50 5 56	couch.
Lundi	22 S. Florent.	5 51 5 54	6 40
Mardi	23 Ste Thècle.	5 52 5 52	6 59
Mercredi	24 N.-Dame de la Merci.	5 54 5 50	7 21
Jeudi	25 S. Pacifique.	5 56 5 48	7 45
Vendredi	26 Ste Justine.	5 56 5 46	8 15
Samedi	27 Ste Delphine.	5 57 5 45	8 52
DIMAN	28 17 Pent. Sept Doul. de M.	5 59 5 43	9 37
Lundi	29 S. Michel Archange.	6 00 5 40	10 36
Mardi	30 S. Jérôme.	6 02 5 38	11 46

PLEINE LUNE, le 6, à 0h. 37m. du matin.

DERNIER QUARTIER, le 13, à 1h. 31m. du matin.

NOUVELLE LUNE, le 21, à 6h. 1m. du matin.

PREMIER QUARTIER, le 28, à 7h. 16m. du soir.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Mercredi	1 S. Rémi.	6 3 5 37	matin
Jeudi	2 SS. Anges Gardiens.	6 4 5 35	1 3
Vendredi	3 S. Denis l'Aréopagite.	6 5 5 33	2 22
Samedi	4 S. François d'Assise.	6 7 5 31	3 42
DIMAN	5 18 <i>Pent. Le S. Rosaire.</i>	6 8 5 30	lever
Lundi	6 S. Bruno.	6 9 5 27	6 2
Mardi	7 Ste Justine.	6 11 5 25	6 30
Mercredi	8 S. Zénon.	6 12 5 24	7 11
Jeudi	9 S. Eleuthère.	6 12 5 21	0 38
Vendredi	10 S. François de Borgia.	6 14 5 20	8 19
Samedi	11 Ste Placidie.	6 15 5 19	9 11
DIMAN	12 19 <i>Pent. Maternité de M.</i>	6 16 5 17	10 8
Lundi	13 S. Théophile.	6 18 5 14	11 10
Mardi	14 Ste Fortunée.	6 20 5 12	matin
Mercredi	15 Ste Thérèse.	6 21 5 9	0 13
Jeudi	16 S. Gal.	6 23 5 7	1 16
Vendredi	17 Ste Hedwige.	6 24 5 5	2 15
Samedi	18 S. Luc. [Vierge.	6 25 5 4	3 17
DIMAN	19 20 <i>Pent. Pureté de la Ste</i>	6 26 5 2	4 16
Lundi	20 Ste Cléopatre.	6 28 5 1	5 16
Mardi	21 Ste Ursule.	6 29 4 59	couch.
Mercredi	22 Ste Salomé.	6 31 4 57	5 50
Jeudi	23 S. Théodorat.	6 32 4 55	6 47
Vendredi	24 S. Magloire.	6 33 4 53	6 50
Samedi	25 Ste Darie. [Ste Vierge.	6 35 4 52	7 32
DIMAN	26 21 <i>Pent. Patronage de la</i>	6 36 4 50	8 27
Lundi	27 S. Frumence.	6 38 4 49	9 34
Mardi	28 SS. Simon et Jude.	6 39 4 47	10 47
Mercredi	29 Ste Ermelinde.	6 41 4 46	matin
Jeudi	30 Ste Zénobie.	6 42 4 46	0 3
Vendredi	31 <i>Jeûne.</i> S. Quentin.	6 43 4 45	1 20

PLEINE LUNE, le 4, à 10h. 54m. du matin.

DERNIER QUARTIER, le 11, à 7h. 54m. du soir.

NOUVELLE LUNE, le 19, à 10h. 42m. du soir.

PREMIER QUARTIER, le 27, à 3h. 19m. du matin.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Samedi	1 TOUSSAINT (d'oblig.)	6 44 4 44	2 36
DIMAN	2 22 Pent. Commémoration	6 46 4 42	3 53
Lundi	3 Ste Silvie. [des Morts	6 48 4 40	5 9
Mardi	4 S. Charles Borromée.	6 49 4 39	6 26
Mercredi	5 Ste Berthille.	6 51 4 37	lever
Jeudi	6 S. Léonard.	6 52 4 30	6 11
Vendredi	7 S. Ernest.	6 54 4 34	6 57
Samedi	8 S. Dieudonné. [Jeune.	6 55 4 3	7 54
DIMAN	9 23 Pent. S. Théodore le	6 56 4 31	8 58
Lundi	10 S. André Avellin.	6 57 4 29	10 1
Mardi	11 S. Andronique.	6 58 4 28	11 4
Mercredi	12 S. Réné.	7 00 4 27	matin
Jeudi	13 S. Didace.	7 1 4 26	0 6
Vendredi	14 S. Calixte.	7 3 4 26	1 6
Samedi	15 Ste Gertrude	7 5 4 25	2 6
DIMAN	16 24 Pent. S. Edmond.	7 6 4 21	3 5
Lundi	17 S. Alphée. [et Paul	7 7 4 23	4 7
Mardi	18 Dédicace Egl. SS. Pierre	7 8 4 22	5 12
Mercredi	19 Ste Elisabeth de Hongrie.	7 11 4 21	couch.
Jeudi	20 S. Félix de Valois.	7 12 4 20	4 51
Vendredi	21 Présentation de N.-D.	7 13 4 19	5 30
Samedi	22 Ste Cécile.	7 14 4 18	6 21
DIMAN	23 25 Pent. S. Clément.	7 16 4 18	7 25
Lundi	24 Ste Flore.	7 17 4 17	8 33
Mardi	25 Ste Catherine.	7 18 4 16	9 53
Mercredi	26 Ste Victorine.	7 19 4 15	11 8
Jeudi	27 Ste Marguerite de Savoie.	7 21 4 15	matin
Vendredi	28 S. Sosthène.	7 22 4 14	0 22
Samedi	29 S. Saturnin. [Blanche,	7 23 4 13	1 36
DIMAN	30 1 Avent. Bienheureuse	7 23 4 13	2 48

PLEINE LUNE, le 3, à 11 h. 26m. du soir.

DERNIER QUARTIER, le 11, à 5h. 0m. du soir.

NOUVELLE LUNE, le 19, à 1h. 54m. du soir.

PREMIER QUARTIER, le 26, à 11h. 11m. du matin.

SEMAINE.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL.	LUNE.
Lundi	1 S. Eloi.	7 26 4 12	4 3
Mardi	2 Ste Bibiane.	7 28 4 12	5 17
Mercredi	3 <i>Jeûne.</i> S. Frs.-Xavier.	7 28 4 12	lever
Jeudi	4 Ste Barbe.	7 29 4 11	4 45
Vendredi	5 <i>Jeûne.</i> S. Sabas.	7 30 4 11	5 39
Samedi	6 Ste Denise.	7 31 4 11	6 39
DIMAN	7 2 <i>Avent.</i> S. Agathon.	7 32 4 11	7 45
Lundi	8 CONCEPTION (d'obliga-	7 33 4 11	8 49
Mardi	9 Ste Léocadie. [tion.)	7 33 4 11	9 52
Mercredi	10 <i>Jeûne.</i> Ste Eulalie.	7 35 4 11	10 53
Jeudi	11 S. Damase.	7 35 4 11	11 44
Vendredi	12 <i>Jeûne.</i> S. Valéry.	7 36 4 11	matin
Samedi	13 Ste Lucie.	7 37 4 11	0 53
DIMAN	14 3 <i>Avent.</i> Ste Eutropie.	7 38 4 11	1 53
Lundi	15 Ste Chrétienne.	7 39 4 12	2 56
Mardi	16 Ste Adélaïde.	7 39 4 12	4 1
Mercredi	17 4 <i>Temps.</i> Ste Olympiade.	7 40 4 12	5 9
Jeudi	18 S. Gatien.	7 41 4 12	6 19
Vendredi	19 4 <i>Temps.</i> Ste Wivine.	7 42 4 13	couch.
Samedi	20 4 <i>Temps.</i> S. Dominique.	7 42 4 13	5 13
DIMAN	21 4 <i>Avent.</i> S. Thomas.	7 43 4 14	6 25
Lundi	22 S. Flavien.	7 43 4 14	7 41
Mardi	23 Ste Victoire.	7 44 4 15	8 58
Mercredi	24 <i>Jeûne.</i> Ste Tarsille.	7 44 4 15	10 14
Jeudi	25 NOEL (d'obligation.)	7 45 4 16	11 27
Vendredi	26 S. Etienne.	7 45 4 16	matin
Samedi	27 S. Jean, Apôtre.	7 45 4 17	0 40
DIMAN	28 SS. Innocents.	7 45 4 18	1 51
Lundi	29 Ste Eléonore.	7 46 4 18	3 5
Mardi	30 S. Roger.	7 47 4 19	4 16
Mercredi	31 S. Sylvestre.	7 48 4 20	5 29

## ESQUISSE DE LA CONSTITUTION DU CANADA.

---

1.—L'autorité suprême réside dans la Reine, représentée par le Gouverneur-Général, nommé par elle, lequel est avisé et aidé par un Conseil appelé le *Conseil Privé de la Reine pour le Canada*. La Reine peut autoriser le Gouverneur-Général à nommer des Députés pour les différentes parties de la Confédération ; ces Députés sont appelés Lieutenants-Gouverneurs.

2.—Le *Parlement du Canada* est composé de la Reine, représentée par le Gouverneur-Général, d'un *Sénat* de 77 membres, et d'une *Chambre des Communes* de 187 membres.

Les Sénateurs sont nommés à vie par la Couronne ; ils sont au nombre de 24 pour Ontario, 24 pour Québec, 12 pour la Nouvelle-Ecosse, 12 pour le Nouveau-Brunswick, 2 pour Manitoba, et 3 pour la Colombie Anglaise. Le nombre des Sénateurs ne devra jamais dépasser 78.

Les membres de la Chambre des Communes sont élus par le peuple. Il y en a 78 pour Ontario (1), 65 pour Québec, 19 pour la Nouvelle-Ecosse, 15 pour le Nouveau-Brunswick, 4 pour Manitoba, et 6 pour la Colombie.

Québec aura toujours un nombre fixe de 65 membres ; mais les autres Provinces auront un nombre plus ou moins grand de représentants, suivant que leur population augmentera ou diminuera comparative-ment à celle de Québec.

La répartition de la représentation des Provinces se fait après chaque recensement décennal, à dater de celui de 1871, en prenant pour base de calcul, le nom-

---

(1) En comprenant les 6 nouveaux membres que cette Province a le droit d'ajouter à sa représentation en vertu du recensement de 1871.

bre d'âmes représenté par chacun des 65 membres de Québec.

3.—Le Sénat et la Chambre des Communes sont convoqués par le Gouverneur-Général, au nom de la Reine, une fois au moins tous les ans. Leurs présidents se nomment Orateurs; l'Orateur de la Chambre des Communes est élu par cette Chambre; celui du Sénat est nommé par le Gouverneur-Général. Les pouvoirs et privilèges des Sénateurs et des membres de la Chambre des Communes sont réglés par le Parlement du Canada; mais ils ne peuvent pas excéder ceux dont jouissent les membres du Parlement Anglais.

Les questions soulevées dans chaque Chambre sont décidées à la majorité des voix. L'Orateur des Communes ne peut voter que dans le cas d'un égal partage des voix. L'orateur du Sénat à voix délibérative, mais il n'a pas voix prépondérante.

4.—Les élections pour la Chambre des Communes ont lieu tous les 5 ans; mais cette Chambre peut, dans l'intervalle de ces 5 années, être dissoute par le Gouverneur-Général, et alors ont lieu de nouvelles élections.

5.—Tout Bill ayant pour but l'appropriation d'une portion du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, doit originer dans la Chambre des Communes; mais cette Chambre ne peut disposer du revenu public que pour les objets qui lui ont été, au préalable, recommandés par un message du Gouverneur-Général.

6.—Tout Bill, pour devenir loi, doit être adopté par les deux Chambres et sanctionné par le Gouverneur-Général, au nom de la Reine; mais tout Bill peut, dans les deux années qui suivent sa passation, être désavoué par Sa Majesté; et une copie de tous les Bills sanctionnés doit être transmise à la Reine, pour qu'elle puisse, dans le dit laps de temps, les désavouer si elle le juge convenable.

Les bills des législatures locales sont sujets au désaveu du Gouverneur-Général durant les douze mois qui suivent leur adoption.

Le Gouverneur-Général peut, au nom de la Reine, refuser de sanctionner aucun Bill, ou le réserver à la sanction de Sa Majesté.

7.—Le Parlement du Canada a autorité sur toutes les matières relatives à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement du Canada, qui ne sont pas expressément placées sous le contrôle des autorités locales des différentes Provinces.

Sont du contrôle du Parlement Fédéral la Dette et la Propriété publiques, le Commerce, le Service Postal, le Recensement et les Statistiques, la Milice et la Défense du Pays, la Navigation, le Cours Monétaire et le Monnoyage, la Loi Criminelle et la Procédure en Matière Criminelle, les Pénitenciers, les Pêcheries des côtes de la Mer et de l'intérieur, la Quarantaine, les Banques, l'Emission du Papier-Monnaie, les Caisses d'Épargne, l'Intérêt, les Offres Légales, les Phares, la Banqueroute, les Brevets d'Invention, les Droits d'Auteur, les Sauvages et les Terres qui leurs sont réservées, la Naturalisation, les Lettres de Change et les Billets Promissoires, le Mariage, le Divorce et généralement toutes les matières d'un caractère général qui ne sont pas expressément réservées au contrôle des législatures locales.

8.—Dans chacune des Provinces ou parties composant la Confédération, il y a une Législature, qui doit se réunir au moins une fois par année. Dans la Province d'Ontario, la Législature se compose d'un Lieutenant-Gouverneur nommé par le Gouverneur-Général, et d'une Assemblée Législative de 82 membres élus par le peuple.

La Législature de la Province de Québec se compose d'un Lieutenant-Gouverneur nommé par le Gouverneur-Général, et de deux Chambres appelées le Conseil Législatif de Québec et l'Assemblée Législative de Québec. Le Conseil Législatif est composé de 24 membres nommés à vie par le Lieutenant-Gouverneur, au nom de la Reine. L'Assemblée Législative est composée de 65 membres élus par le peuple. L'orateur du Conseil Législatif est nommé par le Lieutenant-Gouverneur. L'As-

semblée Législative de Québec, ainsi que celle d'Ontario élit son orateur.

Dans les autres Provinces, la Législature se compose, comme celle de Québec, d'un Lieutenant-Gouverneur, d'un Conseil Législatif et d'une Assemblée Législative.

9.—La manière de procéder dans la Législature des différentes Provinces pour ce qui concerne les votes d'argent, la sanction des Bill ou le refus de les sanctionner, le mode d'élection des Orateurs, et la décision des questions aux voix, est la même que pour le Parlement Fédéral.

10.—La durée de chaque Chambre d'Assemblée Provinciale est de 4 ans, après lesquels il se fait une nouvelle élection des représentants. Mais le lieutenant-Gouverneur peut, dans l'intervalle de ces quatre années, dissoudre la Chambre, et par là donner lieu à une nouvelle élection.

11.—Chaque Législature Provinciale n'a le droit de législater que sur des matières d'un intérêt local ou privé, c'est-à-dire, qui affectent les intérêts de la Province en dehors des intérêts généraux de la Confédération. Elle peut législater, entr'autres matières, sur les amendements à sa constitution, la taxation pour des objets provinciaux, les prisons, les hôpitaux, les asiles, la propriété et les droits civils dans la Province, l'administration de la justice, l'éducation, et généralement sur toutes les matières d'une nature locale ou privée non assignées au Parlement Fédéral.

12.—Les écoles séparées sont maintenues dans les Provinces où elles existaient avant l'union ; et dans le cas de lésion des droits ou privilèges d'une minorité catholique ou protestante au sujet de ces écoles, il pourra être interjeté appel au Gouverneur-Général en conseil ; et si la décision de ce dernier n'est pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, alors le Parlement du Canada peut intervenir pour faire mettre cette décision à exécution.

13.—Le pouvoir de décréter des lois pour l'encouragement de l'Agriculture et de l'Immigration appartient

à la Législature de chaque Province, concurremment avec le Parlement Fédéral, mais de manière que les lois de ce dernier doivent l'emporter sur celles des Législatures locales. Les lois de ces Législatures sont nulles toutes les fois qu'elles sont en conflit avec celles du Parlement Fédéral.

14.—Les Juges sont nommés par le Gouverneur-Général, mais ils doivent être choisis, pour chaque Province, parmi les membres du Barreau de cette Province. C'est le Parlement du Canada qui fixe et paie le salaire des juges.

15.—Au Parlement Fédéral appartient le revenu public, et il est chargé en retour des dettes dont les différentes Provinces étaient grevées lors de la confédération ; de plus il paie à chaque Province une somme annuelle fixe, pour l'aider à payer les dépenses de son Gouvernement.

16.—Dans les Chambres du Parlement du Canada et les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, est facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues est obligatoire. Les actes du Parlement du Canada et ceux de la Législature de Québec doivent être imprimés et publiés en anglais et en français.

---

Pothier dit un jour à un de ses amis qu'il avait eu jadis des fusils excellents.—En quoi étaient-ils donc si merveilleux?— C'est que, bien qu'ils ne fussent point chargés, ils partaient aussitôt qu'il entraient des voleurs chez moi.—Comment cela ? Parce que les voleurs les emportaient.

---

—Un jour que M. de Serrant se battait avec sa femme, Bautru, qu'on vint quérir pour mettre le holà, les regarda faire et dit : " L'homme ne doit point séparer ceux que Dieu a unis, " puis il s'en alla.

## HISTOIRES AMUSANTES.

*Un socialiste chez Rothschild.*—C'était pendant la révolution de 1848. Un matin, le baron de Rothschild voit son cabinet forcé par deux gaillards en guenilles et armés jusqu'aux dents.

—Le citoyen Rothschild !...

—C'est moi, messieurs. Que puis-je pour vous ?

Voilà la chose. Vous avez des millions au tas, et le peuple, lui, crève de faim. Il faut partager, ou sinon...

—Partager ?... soit. A combien croyez-vous que s'élève la population en France ?

—Mais à trente millions, dit-on.

—Et à quel chiffre fixez-vous le total de ma fortune, moi ?

—Oh ! dame, à cent cinquante millions, peut-être.

—Cent cinquante millions !... Eh bien ! cent cinquante millions à partager entre trente millions d'individus font cent sous par tête. Vous êtes deux : voici dix francs, et maintenant nous sommes quittes.

Confondus, abasourdis, nos deux communistes se retirèrent en saluant, et la caisse des Rothschild s'en tira une fois de plus à bon compte.

*L'Oraison funèbre.*—On rendait les honneurs militaires, dans un village, à un capitaine de pompiers, ex-sergent décoré ; sur le bord de la fosse, le lieutenant fit un discours dont voici la péroraison :

—Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur les qualités du défunt, ce serait inutile ; car vous l'avez tous connu feu M. Benoit.

A ces mots, la douleur des assistants et le fusil d'un pompier font explosion.

—Qui a tiré sans mon ordre ? fit le lieutenant d'une voix sévère.

—C'est moi, répondit un pompier homonyme du défunt ; j'ai tiré parce que vous avez dit : *feu M. Benoit.*

*Nouveau potage.*—Dernièrement, un des médecins-inspecteurs de l'hôpital des fous de Glasgow fut accosté, en faisant sa tournée, par plusieurs convalescents qui se plaignirent de la mauvaise qualité de la soupe ; pour s'assurer si ces réclamations étaient fondées, il entra avec eux dans la cuisine, où une énorme marmite était en ébullition. Tout à coup, un de ces fous, homme très-vigoureux, s'approcha de lui, et le regardant avec ces yeux animés qui annoncent un commencement d'accès : "Docteur, lui dit-il, vous êtes gros et gras, je suis sûr que vous nous feriez d'excellente soupe. Essayons !" Ses camarades d'applaudir et d'entourer le médecin, qu'ils s'apprétaient déjà à jeter dans la chaudière, quand celui-ci leur répondit avec sang-froid : "Arrêtez ! votre idée est bonne, mais ne voyez-vous pas que mes vêtements gêneraient le bouillon ? Il faut avant tout que j'aille me déshabiller." Ce raisonnement satisfît tous les fous, et ils le laissèrent sortir de la cuisine.

*Un curé de campagne.*—Un curé de campagne, prêtre fort respectable, devant prêcher la passion dans son église, dit à son domestique Pierre : "Je prévois que je vais être tout en sueur, et pour ne pas me refroidir pendant le *Stabat* qui suivra le sermon, tu auras soin de me servir à la sacristie un peu de vin chaud que je prendrai en descendant de chaire.—Ça suffit, monsieur le curé," dit Pierre, qui n'oublia pas l'ordre. Le curé prêcha avec beaucoup de zèle et d'animation ; arrivé à l'endroit de la passion où St Pierre a la faiblesse de renier son maître, le prédicateur mit dans la bouche de J.-C. cette apostrophe : Pierre, Pierre, tu m'oublies ! Le domestique, se croyant interpellé, répond tout haut : "Nenni, monsieur le curé," et tire en même temps la fiole de vin qu'il tenait sous son gilet.

Une dame louche, en ouvrant sa fenêtre, voyant passer son voisin qui était boiteux, lui dit avec un petit air de malice qui n'échappa point à son spirituel voisin : "Eh bien, voisin, comment vont les jambes ce matin ? —Eh ! madame, comme vous voyez."

*Un Anglais à son fils.*—Allons, Tom, voici le pot d'étain ; va-t-en chercher la bière pour le repas, disait un Anglais à son fils.—Mais, papa, où est l'argent ?—Imbécile ! la difficulté n'est pas d'avoir de la bière avec de l'argent, mais d'obtenir de la bière sans argent. L'enfant part sans répliquer ; il revient au bout de quelques instants et place sur la table le pot vide encore. “ Eh bien ! lui dit le père, le pot est vide !—Qu'est-ce que cela fait ? reprit l'enfant, la difficulté n'est pas de boire quand il y a de la bière ; c'est de boire quand il n'y en a pas.”

*Un découpeur.*—Un découpeur émérite, qui déchiquait un poulet sur les pointes de sa fourchette et excellait en outre à tailler cent-cinquante aiguillettes sur la poitrine d'un canard, était retenu quelquefois un mois à l'avance pour certains diners du monde élégant.

C'était un ancien garde du corps, qui avait fait partie de l'émigration.

Un jour, un de ces jeunes étourdis qui parlent pour parler ou pour faire de l'esprit aux dépens du prochain, lui demanda, en feignant une admiration exagérée pour son habileté :

“ Est-ce à la table du feu roi ou dans ses cuisines que M. Chevalier a appris à découper avec tant d'adresse ?

—Ni l'un, ni l'autre, monsieur, répondit-il, c'est à force de couper les oreilles à des insolents que je suis parvenu à tailler une oie comme vous voyez que je sais le faire.

*À la buffet.*—Un voyageur, dans un buffet de chemin de fer, est en train de gober une couple d'œufs, quand tout à coup il appelle le garçon avec colère.

—Qu'y a-t-il, Monsieur ? fit celui-ci.

—Peu de chose, un poulet dans un œuf.

—Chut !... monsieur, pas si haut, continue le garçon.

—Comment, pas si haut ?

—Non, l'on vous ferait payer le poulet.

*La paire de souliers.*—Un jeune compagnard, parti le matin pour acheter des souliers à la ville, s'en revenait sans avoir fait d'acquisition.

—Pourquoi n'as-tu pas acheté de souliers ? lui demanda son maître.

—Pas si bête ; on m'aurait trompé : je n'avais pas la mesure de mon pied.

—Un Gascon ayant pris querelle avec un passant, lui dit en colère : " Je te donnerai, ma'aud, un si grand coup de poing, que je t'enfoncerai la moitié du corps dans le mur, et ne te laisserai que le bras droit de libre pour me saluer. "

—Un passant.—Monsieur, de grâce, faites reculer votre cheval.

Le Gascon.—Monsieur, mon cheval est du pays, il ne recule pas.

—Vous bâillez, disait une femme à son mari.

—Ma chère amie, lui dit celui-ci, le mari et la femme ne font qu'un, et, quand je suis seul, je m'ennuie.

—Une dame consultait le célèbre médecin Bouvard sur un remède à la mode, et lui demandait si elle pouvait en prendre : " Madame, répondit Bouvard, dépêchez-vous d'en user pendant qu'il guérit. "

*En cour d'assises.*—Une femme est accusée d'avoir voulu empoisonner son mari ; celui-ci, soigné à temps, en est revenu et assiste à l'audience.

—Qu'avez-vous à dire pour votre défense ? demande le président à l'accusée.

—Je suis innocente, je demande qu'on fasse l'autopsie !

## HOROSCOPES.

**JANVIER.**—Les personnes qui naissent dans ce mois sont d'une constitution faible mais vivent longtemps ; elles sont industrieuses et réussissent dans toutes leurs entreprises. Les filles sont d'une forte constitution, bonnes et aimables.

**FÉVRIER.**—Ceux qui naissent dans le mois de Février sont probes constants, discrets, entreprenants et passionnés pour les grandes affaires, dans lesquelles ils réussissent généralement.

**MARS.**—Bonté, franchise, générosité, économie et travail, telles sont les qualités qui distinguent les personnes qui naissent dans ce mois.

**AVRIL.**—Ceux qui naissent en Avril ont plus de bon sens que d'esprit ; ce sont des amis fidèles, patients et zélés. La vue d'une bonne action les rend heureux, celle d'une mauvaise les remplit d'indignation.

**MAL.**—Ceux qui naissent dans ce mois sont passionnés pour les sciences, les arts et les lettres ; leur caractère manque de fermeté ; au physique, ils ne sont ni beaux ni laids.

**JUIN.**—Bon cœur, caractère excellent, aimant l'instruction et faisant honneur à leurs affaires, tels sont au moral ceux qui naissent dans le mois de Juin. Leur taille est petite et ils sont enclins à la maladie, surtout aux affections de poitrine, auxquelles ils succombent avant leur quarantième année.

**JUILLET.**—Ceux qui naissent dans ce mois ont l'esprit peu ouvert, mais ils sont doués d'une grande douceur de caractère ; ils sont ennemis des contestations, et ne transigent jamais avec la lâcheté et le déshonneur. Les filles sont modestes et d'un esprit pénétrant.

**AOUT.**—Ceux qui naissent dans ce mois joignent à la beauté de leurs traits une grande douceur de caractère ; ils sont affables, obligeants, mais mélancoliques et parfois boudeurs.

**SEPTEMBRE.**—Ceux qui naissent en Septembre sont d'un caractère changeant et peu discrets. Ils ont la passion des voyages et des aventures.

**OCTOBRE.**—Ceux qui naissent dans ce mois sont intelligents, mais d'une humeur sombre, acariâtres, vindicatifs et altiers. Ils recherchent les jouissances terrestres et la bonne société. Ce sont des modèles d'économie, surtout les personnes du sexe.

**NOVEMBRE.**—Les personnes nées dans le mois de Novembre sont d'un extérieur charmant, polies dans leurs manières, aimantes, propres, de belle taille et d'un physique avantageux. S'il leur arrive d'être exposées aux coups de la fortune, leur esprit ingénieux ne tarde pas à les faire triompher.

**DÉCEMBRE.**—Ceux qui naissent dans ce mois sont d'un tempérament aible et délicat, susceptibles et colères, mais très-discrets. Ils ont l'esprit intelligent et subtil et la figure assez agréable.

# AUGUSTE COUILLARD,

MARCHAND DE

*Ferronneries, Peintures, Vitres, &c.*

233 & 235, RUE ST-PAUL

*Porte voisine de MM. C.-O. Beauchemin & Valois*

**MONTREAL.**

On trouvera à cet établissement, à très-bas prix, un assortiment des plus complets de fournitures de maisons, ustensiles de cuisine et poèles de toutes sortes.

De plus, une grande quantité de SCIES de moulin de toutes grandeurs et de tous prix, garanties de première qualité.

Les menuisiers et charpentiers de la ville comme de la campagne feront bien de visiter cet établissement avant d'acheter ailleurs, et les marchands qui l'encourageront y trouveront leur profit.

---

## DAMIEN & DESCOTES

### Encadreur et Doreur

529½, RUE CRAIG

**MONTREAL.**

MM. DAMIEN & DESCOTES se chargent de l'encadrement de Gravures et de Miroirs de toute grandeur. On peut faire exécuter chez ces MM. des cadres de tout prix et de tous genres, depuis le simple cadre en bois peint jusqu'aux plus belles et aux plus riches dorures. Ils se chargent aussi du montage et du vernissage des Cartes Géographiques et autres. Cette nouvelle maison se recommande par sa promptitude à exécuter les ouvrages qu'on lui confie, ainsi que par la modicité de ses prix.

## CONNAISSANCES UTILES.

*Influence nuisible de la lumière sur la petite vérole.*—Voici une chose très-importante et qui pourra être utile à plus d'une personne : il s'agit d'arrêter avec une facilité extrême les effets si tristes et si désespérants quelquefois de la petite vérole. Il est constaté que les maladies qui atteignent la peau sont plus dangereuses lorsque la peau est exposée à l'influence de la lumière. La petite vérole, en particulier, est plus grave quand on permet l'entrée de la lumière dans la chambre du patient. Tout le monde sait et on a remarqué depuis longtemps, que les parties du corps qui sont cachées, à l'abri du jour, sous les couvertures, sont toujours moins atteintes que le visage, qui est découvert. Si la lumière blanche, c'est-à-dire la lumière du jour, est absolument exclue de la chambre, il est incontestable que la maladie devient moins grave. La chambre étant disposée de manière qu'aucun rayon n'y pénètre, et à présenter une obscurité assez grande pour que l'on soit obligé de se servir d'une bougie, on arrive à arrêter la maladie à la période vésiculeuse ; la purulence ne se manifeste pas, et la peau qui est intermédiaire aux vésicules, n'est jamais enflammée ni gonflée ; le sang ne se transforme pas en pus. On ne voit jamais de larges plaques de croûte couvrant la figure ; il n'y a pas de douleur intense ; la démangeaison est insignifiante, l'odeur diminuée. Mais si, pendant la période de la fièvre primitive ou de l'éruption, la lumière pénètre dans la chambre, même quelques instants, il en résulte de grands inconvénients : cela suffit quelquefois à neutraliser les bons effets obtenus jusqu'alors. Tout en empêchant la lumière du jour de pénétrer, on peut facilement ventiler la chambre, en laissant la fenêtre ouverte derrière la couverture qui fait obscurité.

*Moyen de préserver les fourrures des insectes.*—On fait battre les fourrures, on les enveloppe sans les presser, dans une pièce de linge, et on met dans les plis, du

camphre grossièrement pulvérisé. On renferme ensuite le tout dans un coffre ou dans une armoire bien fermée : les vers ni les mites ne les attaquent plus. Quand on veut les reprendre, on les fait battre et on les expose à l'air pendant vingt-quatre heures pour faire évaporer le camphre. Si la fourrure est à poils longs, comme les peaux d'ours ou de renard, on mêle au camphre du poivre noir pilé. On recommande le même procédé pour les habits.

*Moyen de faire disparaître les traces de la petite vérole sur le visage.*—Cire blanche,  $\frac{1}{2}$  once ; blanc de baleine,  $\frac{1}{4}$  d'once ; eau de rose, 8 gouttes ; baume de Tolu, 8 gouttes. On fait fondre la cire et le blanc de baleine, et on ajoute l'eau de rose et le baume de Tolu. Le soir en se couchant et le matin en se levant on étend cette composition sur le visage et avant de renouveler chaque application on essuie légèrement. Quinze jours de ce traitement suffisent pour qu'il ne reste aucune marque sur le visage.

*Moyen de faire du beurre dans un petit ménage.*—Voici un moyen aussi simple qu'économique de faire du beurre en petite quantité. A la place d'une baratte, on se sert d'une bouteille à large ouverture. On y verse la crème que l'on veut tourner, et on agite à force de bras, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre ; de cette manière le beurre se fait très-lestement. Quand il est terminé, on tourne du même côté : le beurre s'allonge en rouleau, ce qui permet de le sortir sans en perdre. La bouteille doit être lavée à l'eau chaude et égouttée, pour qu'elle ne prenne pas de mauvais goût.

*Manière d'éviter le pleurement des yeux en épluchant des oignons.*—Il faut les placer sur le feu dans une casserole avec de l'eau froide, les retirer au premier bouillon, les rafraîchir de manière à pouvoir les toucher sans se brûler, et les éplucher.

*Procédé pour nettoyer les objets de laine blanche.*— Prenez une certaine quantité de farine de froment très-blanche, du gruau, par exemple ; néanmoins, comme cette farine n'est pas du blanc qu'il vous faut, vous lui donnerez une légère teinte azurée en opérant de la manière suivante :

Vous verserez une goutte de bleu en liqueur sur une poignée de farine seulement ; vous remuerez cette farine avec vos doigts, jusqu'à ce qu'elle soit d'une nuance bleue bien régulière ; cela obtenu, vous ajouterez peu à peu de la farine blanche à cette farine bleuie, jusqu'à réussite d'un blanc parfait.

Vous roulerez, dans cette farine ainsi préparée, l'objet que vous voulez nettoyer. Lorsque, de tous côtés, il en sera couvert d'une couche épaisse, vous le frotterez entre vos mains comme on frotte un linge qu'on lave au savon.

Une fois frotté suffisamment, vous le secouerez à l'air pour le débarrasser entièrement de la farine, et l'opération sera terminée. Si le procédé a été bien suivi, la laine doit être douce, blanche et renflée comme une laine neuve.

Ce procédé, outre l'avantage de nettoyer la laine sans la durcir, a encore ceux de ne point l'user et de conserver la teinte à la laine de n'importe quelle couleur qui se trouverait mélangée avec la blanche.

---

*Moyen d'éloigner les chenilles et les fourmis des arbres.*—Un vieux bout de corde imbibée d'huile et fortement goudronnée, dont on entoure le tronc d'un arbre, en chasse les fourmis. L'odeur les importune et celles qui sont déjà montées quittent les feuilles qu'elles rongeaient, s'embarrassent les pattes dans le goudron, et y périssent ; les autres fuient pour ne plus s'approcher de l'arbre, qui en est délivré en peu de temps.

Pour préserver les arbres des chenilles, il faut placer en haut de la tige de l'arbre une motte de terre que l'on aura soin d'assujétir. Toutes les chenilles, même celles placées sur les branches les plus élevées, tombe-

ront en peu de jours ; la motte de terre, qu'on ne retirera pas, empêchera qu'elles ne remontent sur l'arbre.

On empêche aussi les chenilles de monter sur un arbre, en formant un cordon de graisse tout autour de son pied.

---

*Destruction des guêpes.*—Imbibez une étoupe avec de l'essence de térébenthine, introduisez-la tout allumée à l'entrée du guêpier, à une heure où les insectes s'y trouvent réunis, comme une heure ou deux après le coucher du soleil, et toutes les guêpes y resteront étouffées.

---

*Préparation des jambons.*—Voici le procédé suivi pour la préparation des jambons anglais nommés *jambons d'York*, qui jouissent d'une grande faveur :

On place le jambon dans un vase profond, et l'on verse dessus un verre de vinaigre. On doit retourner le jambon chaque jour, et même, pendant les trois ou quatre premiers jours, il est bon de le frotter encore avec la saumure. Après ce temps il suffira d'humecter le jambon en l'arrosant à l'aide d'une cuiller de bois ou de fer. La viande ainsi préparée devra rester trois semaines dans le mélange ; au bout de ce temps, après l'avoir essuyée, on la renfermera dans des sacs de papier goudronné ; puis on la fumera à la fumée de bois, pendant trois autres semaines, en prenant bien soin de ne pas l'exposer à une trop grande chaleur.

La plupart des recettes indiquées pour la salaison du porc contiennent une trop forte dose de salpêtre, ce qui rend la viande non-seulement plus dure, mais aussi plus indigeste. On évitera ces deux inconvénients en employant la recette suivante : Pour un jambon de 12 lbs, prendre 4 lbs de sel commun, 2 onces de salpêtre, 4 onces de sel gris et 4 onces de sucre brut. On réduit en poudre extrêmement fine ces divers ingrédients, et l'on frotte *vigoureusement* le jambon. Ensuite, on le plonge dans un vase profond, on verse dessus un verre de vinaigre, et on le retourne

chaque jour ; de temps en temps, on le frotte de nouveau avec de la saumure. Au bout de trois semaines, on l'enveloppe de papier et on fait fumer.

Un dernier mot pour les gourmets. Si l'on veut donner plus de saveur à la saumure des jambons, on peut y ajouter quelques baies de genièvre.

---

CONVERSION DES MESURES FRANÇAISES EN MESURES ANGLAISES.

*Mesures de Longueur.*—Le *Mètre* vaut 3 pieds et  $3\frac{1}{2}$  pouces anglais. Le mètre se divise en *Décimètres*, *Centimètres* et *Millimètres*.

Le *Décimètre* (10<sup>e</sup> partie du mètre) vaut 4 pouces anglais ;

Le *Centimètre* (100<sup>e</sup> partie du mètre) équivaut à 3 lignes et  $\frac{1}{8}$  ;

Et le *Millimètre* (1000<sup>e</sup> partie du mètre) vaut un peu moins qu'une demi-ligne.

Le *Kilomètre* (mesure de 1000 mètres, qui sert à mesurer les distances) vaut  $\frac{5}{8}$  du mille anglais ; pour convertir des kilomètres en milles anglais il faut multiplier le nombre de kilomètres donné par 5 et diviser le produit par 8.

Exemple : 48 kilomètres

5

---

240 | 8

---

30 milles anglais.

*Mesures de Pesanteur.*—Le *Kilogramme* (1000 grammes) vaut  $2\frac{1}{4}$  lbs avoir-du-poids.

500 grammes valent 1 lb et 2 onces.

250 " " 9 "

125 " " 4 $\frac{1}{2}$  "

*Mesures de Capacité.*—Le *Litre* équivaut à 1 pinte. Les divisions du litre sont le *Décilitre*, ou 10<sup>e</sup> partie, le *Centilitre*, ou 100<sup>e</sup> partie, et le *Millilitre*, ou 1000<sup>e</sup> partie du litre.

Le *Décalitre* vaut 2 gallons.

L'*Hectolitre* vaut 22 gallons.

**GAUCHER & TELMOSSE**

IMPORTATEURS DE

**VINS, LIQUEURS ET FRUITS**

**EPICERIES DE CHOIX**

Rue St-Paul, No 200, et Rue des  
Commissaires, No 161

---

**FLEUR ET PROVISIONS**

Vendues aux plus bas prix du Marché.

---

**M. A. DEROUCHE**

**TABACONISTE**

**Nos 241 et 243, Rue St-Paul**  
**MONTREAL.**

---

On trouve à ce magasin un assortiment  
considérable de

**TABACS A PRISER ET A FUMER**

AINSI QUE

**Tabacs Français**

**CIGARES, TABATIÈRES ET PIPES.**



LAURENT, LAFORCE & Cie

IMPORTATEURS DE

Pianos, Harmoniums et Musique

225, RUE NOTRE-DAME

MONTREAL

C.-O. BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE-IMPRIMERIE-RELIURE

PAPETERIE ET FABRIQUE DE LIVRES BLANCS

237 & 239, RUE ST-PAUL

MONTREAL